

CONTRAT 1216
N/REF : 8/09/2024 0H07 C:007113 I:10501
V/REF : Contrat N°001216 du 08/09/2023

COVED Guiguen
Service Comptabilité
11 CHEMIN DES PIERRES
CS 60021
31152 FENOUILLET CEDEX

IMMEUBLE : COVED BIFFOUE
LIEU DIT LE BIFFOUE
35580 GUIGNEN

Rennes, le

16 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : STE COVED - MR LIVET 07 62 08 90 07
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. N LIVET

INTERVENTION DU 10/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE GRILLE AIRE DE LAVAGE
POMPAGE NETTOYAGE DEBOURBEUR
EVACUATION DE DECHETS EN CENTRE AGREE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPÉS DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUÉS EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGRÉE ET FACTURÉS EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DÉCHETS INERTE SANS HYDROCARBURE : 38,00 EUROS HT / T(S)

OBSERVATIONS : REVISION AU 08/09/2024 : 1,0356
VALEUR DE BASE 04/2023 : 134,6
DERNIERE VALEUR CONNUE 06/2024 : 140,3

FACTURATION :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Prix de base du contrat : 621,82

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ffait pompage debourbeur air/lavage	2/AN	644,20	644,20
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
4,00	M3 de déchets traités		39,37	157,48

TOTAL H.T.	801,68
T.V.A. a 20,00%	160,33
TOTAL T.T.C.En EURO	962,01

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.